



## Propriétaire Non Occupant

Par **Carlos 25**, le 16/11/2022 à 22:02

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement et ma locataire a été victime d'un dégât des eaux en 09/21. Son assureur a pris énormément de temps afin de lancer les travaux si bien qu'elle a eu recours à son aide juridique qui est la même société qui l'assure. Ma locataire a demandé à ce que les travaux de rénovation qui se sont terminés ce jour soit refaites par une entreprise compétente tellement vu comment il a été bâclé et très certainement pas aux normes (photos à l'appui). Que puis-je faire en temps que propriétaire de l'appartement afin que les travaux soient faits dans les règles de l'art?

Par **Visiteur**, le 17/11/2022 à 02:01

Bonjour

En réponse à la question posée.

L'assureur ne peut commanditer les travaux de remise en état tant qu'il n'a pas la certitude que l'origine de la fuite est réparée et que les supports sont secs. Le délai n'est pas anormal. L'assureur étant le donneur d'ordres il doit prendre en charge la reprise des malfaçons. A lui notifier par courrier RAR.